

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 5 avril 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">19</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 10 mars 2022</p> <p>Date d'affichage : 10 mars 2022</p> <p>Vote : Pour : 19</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	19	<p>L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PICHOT-DUCLOS Christian, conseiller délégué.</p> <p>Présents : Christian PICHOT-DUCLOS, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Flore COUTURE, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Renaud BOUTOUTE, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Magali CRAUSER, Alain BARRES, Françoise ALRIQ.</p> <p>Présents par procuration : Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	19					

OBJET: Compte administratif 2022 approbation des états de sections

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 2412-1 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal établit (*alors*) un état spécial annexé au budget de la commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la section ».

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230417-DE_2023_043-BF

Sur la commune, on dénombre les biens de sections répartis comme suit :

- Section de Murat, Cilhols et de Nozerolles
- Section de Murat, Laborie et La Chapelle d'Alagnon
- Section d'Ezaldebeau et de la Grange Tuilée
- Section de l'Héritier
- Section de Murat et Albepierre
- Section de la Chevade La Denterie
- Section de La Chevade Brugiroux Entremont
- Section de La Chevade La Denterie Brugiroux et Entremont
- Section de Brugiroux
- Section du Lapsou
- Section de l'Haut Mur Lapsou
- Section de Chastel
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHASTEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC
FARGES LAPSOU BOURG BEX

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'état spécial des sections de la commune annexé au compte administratif de Murat 2022 et à la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Christian PICHOT-DUCLOS, Conseiller délégué

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657. Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr



RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 015-200071702-20230417-DE_2023_043-BF

Chapitre	SECTION DE FONCTIONNEMENT													
	Section de CHEVADE BRUGIROUX ENTREMOY	Section de CHEVADE DENTIERE BRUGIROUX	Section de BRUGIROUX LAPSOU	Section de L'HAUTMUR LAPSOU	Section de L'HAUTMUR CHEVADE DENTIERE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUTMUR DE BRUJALEINE	Section de DU BOURG BRUJALEINE	Section de MURAT CILHOLS ANOZESOLLES	Section de MURAT LABORIE LA CHAPELLE	Section de BRUJALEINE / CHASTEL + L'HAUTMUR	Section de MURAT LA GRANGE THIEFF	Section de	Section de
	414,64	821,26	329,64	915,40	526,64	1.153,65	701,25	284,36	349,42	322,20	200,64	0	27,39	0
011	Charges à caractère général	293,00	53,00	76,00	28,03	597,00	52,00	65,00	173,00	91,03	79,00		-00	
012	Charges de personnel et fra.sas.	121,64	65,09	121,64	498,64	556,65	368,15	121,64	176,42	231,20	121,64		27,39	
023	Virement à la section d'investissement					-00								
002	Déficit de fonctionnement reporté		703,17				281,10	97,72						
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 647,66	196,62	11 719,09	586,89	101 371,51	118,83	230,24	12 129,61	2 836,18	9 621,63	-00	50,19	-00
70	Produits des services, du domaine													
75	Autres produits de gestion courante	2 934,77	196,62	2 055,79	501,04	665,48	118,83	230,24	3 502,88	350,70	378,25		49,43	
77	Produits exceptionnels													
	Excédent antérieur reporté N-1	22 712,89		9 663,30	85,85	43 111,21								
	Excédent ou déficit cumulé	2 520,13	78,53	1 736,15	-414,36	138,84	-301,32	-54,12	3 153,46	28,50	177,61	-00	22,04	-00
Chap	SECTION D'INVESTISSEMENT													
	Section de CHEVADE BRUGIROUX	Section de CHEVADE DENTIERE	Section de BRUGIROUX LAPSOU	Section de L'HAUTMUR LAPSOU	Section de L'HAUTMUR CHEVADE DENTIERE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUTMUR DE DU BOURG	Section de BRUJALEINE	Section de MURAT CILHOLS	Section de MURAT LABORIE LA	Section de BRUJALEINE / CHASTEL +	Section de MURAT LA GRANGE	Section de	Section de
					4380,00									
001	deficits antérieurs reportés													
2128	Terrains					4380,00								
	RECETTES D'INVESTISSEMENT													
001	excédent d'investissement reporté													
21	Virement à la section de fonctionnement					-00								